

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2018,**

L'an deux mille dix-huit le 2 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Annie ACCARY,

Absents excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Cristèle STALLA,

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 13 / votants: 13

Convocation du 29 janvier 2018

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité,

Avancement des travaux école

Les travaux de maçonnerie arrivent à terme et d'autres entreprises interviennent sur le chantier. Pour des problèmes techniques et administratifs, les panneaux photovoltaïques vont certainement être placés sur la toiture sud de la salle des fêtes couvrant la salle de restauration.

Une visite de chantier avec les représentants de l'Education nationale est prévue le samedi 10 février 2018 à 9h.

Dossier ancienne gendarmerie

Comme prévu, l'avocate a déposé un dossier en recours auprès du tribunal administratif de Lyon. Les éléments techniques sont aussi adressés au Ministre de la transition écologique et solidaire et au Ministre de la cohésion des territoires car ces derniers animent une consultation nationale sur la rénovation thermique des bâtiments.

Premiers points financiers sur l'année 2017

Le Maire présente au conseil municipal une première analyse des comptes financiers de l'année 2017. Bien qu'une partie des travaux de l'école ait déjà été réglée sans recours à l'emprunt, les deux comptes financiers, commune et chaufferie, présentent globalement un excédent. Toutefois la trésorerie est assez basse et le recours à l'emprunt est à envisager sans tarder.

Dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du Budget, le maire rappelle qu'il convient de procéder au vote d'une délibération autorisant à engager jusqu'à 25 % des dépenses d'investissement de 2017 pour pouvoir continuer de payer les travaux engagés, en particulier ceux de l'école.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération permettant le paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

Tarifs pour l'exploitation de la chaufferie bois

Tous les ans, le conseil municipal est amené à actualiser les tarifs portant sur l'abonnement à la chaufferie bois et sur la consommation d'énergie. A partir du 1^{er} avril 2018, l'abonnement sera à 66,57 €/ht/kW et la vente de chaleur sera à 33€/ht/MWh.

En avril 2008, au début de l'utilisation de la chaufferie, ces tarifs étaient respectivement à 60 €/ht/kW et 30 €/ht/MWh soit une augmentation inférieure à 11% en 10 ans.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs de la chaufferie à compter du 1^{er} avril 2018.

Logo communal

Afin de répondre à une demande de plus en plus croissante, une petite commission a travaillé sur l'élaboration d'un logo pour la commune. Les idées de base étaient de faire apparaître que nous sommes une commune au carrefour des chemins au sein d'une nature vraie engagée dans une démarche écologique (village étoilé).

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité le logo avec des modifications mineures à apporter notamment sur la police et sur l'emplacement du nom de Tramayes.



Hangar à proximité de la chaufferie

Une partie du préau de l'école maternelle servait d'abri pour du matériel communal. Afin d'apporter une solution à ce manque d'abri, le conseil municipal étudie la possibilité de création d'un hangar qui serait adossé à la chaufferie bois. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la construction de ce hangar.

Nouvel office de tourisme

Suite à la création de la communauté de communes, il a été nécessaire de fusionner les offices de tourisme de Matour et de Tramayes. C'est un travail important qui a été effectué en 2017 par les bureaux de ces offices de tourisme. Suite à une assemblée générale conjointe, il en est ressorti la formation et l'élection d'un conseil d'administration composé de 6 prestataires et professionnels du tourisme (membres actifs), 6 représentants des particuliers et associations (membres actifs), et 6 élus (membres de droit) complété par 2 membres élus à titre consultatif.

Ensuite, un bureau constitué de Messieurs Jacques VIAL (Tramayes) et Jean Paul TIXIER (Brandon) tous deux coprésidents et de 6 autres membres a été voté. Tous les 15 jours, le bureau se réunit.

Cet office porte le nom de *Verts Vallons de Sud Bourgogne – sur les pas de Lamartine en haut clunisois*.

Le siège est à Matour et des antennes locales, Dompierre les Ormes, Tramayes et Pierreclos complètent le dispositif. Deux personnes sont employés à plein temps pour cet office de Tourisme, mais le bénévolat reste toujours le bienvenu et est essentiel au bon fonctionnement.

Il est à noter qu'un projet phare, porté par le conseil général, est en cours : la mise en place d'une voie verte.

Questions diverses

Demande d'adhésion à l'Union des Maires Ruraux de Saône et Loire

Cette association se montre réactive pour la défense des intérêts des communes rurales. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à cette association pour un montant annuel de 95 €.

Incivilités

On constate de plus en plus d'incivilités associées à des crottes de chiens. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'il est interdit de les lâcher sans surveillance. La Société Protectrice des Animaux de Mâcon diffuse sur son site internet (<http://www.spa-macon.fr/>) une information concernant les mises en fourrière.

TNT

Afin de favoriser la connectivité des territoires en très haut débit mobile, une modification des fréquences de la réception télévisée par TNT va être faite le 24 avril 2018. Des informations complémentaires sont données sur le site <https://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/>.

UCA

L'Union des commerçants de Tramayes nous fait parvenir son bilan financier et nous informe que le feu d'artifice aura lieu à l'occasion de la fête patronale, qui elle se tiendra le 30 juin et le 1^{er} juillet.

Il est à noter une plainte des commerçants relative aux horaires d'ouverture de la déchetterie.

Chemin de Vannas

Suite à des vents importants, le chemin de Vannas est encombré par des arbres mais il reste une propriété privée et nos agents n'ont pas à intervenir.

Informations

La fédération départementale des foyers ruraux du 71 propose un événement : la diffusion d'un film en plein air. La société Procoptère propose l'organisation de baptêmes de l'air en hélicoptère.

Ces deux informations seront transmises à des associations.

Le prochain conseil se tiendra le 2 mars 2018

La séance est levée à 23h00.